

BRUXELLES

SOUS

LA BOTTE ALLEMANDE

par **Charles TYTGAT**

1^{er} juin 1917

Il y a quelques jours, la *Libre Belgique* et la *Revue de la Presse* ont donné lieu à un nouveau procès dont les débats se sont déroulés devant le conseil de guerre de Bruxelles. Il s'agissait de l'affaire dite « *l'affaire de la librairie de la rue Saint-Jean* ». Elle mettait en cause une vingtaine de prévenus dont M^{me} Daury, propriétaire de la librairie en question, inculpée et convaincue d'avoir vendu des journaux prohibés ; Wys, accusé de lui avoir apporté les journaux en question et quelques acheteurs.

M^{me} Daury a obstinément refusé de fournir aucun renseignement qui permît aux Allemands de pousser leur enquête plus avant et d'arriver peut-être ainsi au but qu'ils poursuivent vainement depuis le mois de février 1915, c'est-à-dire à supprimer ces « *détestables pamphlets* », ainsi qu'ils les appellent; elle a été condamnée à 18 mois de prison.

Wys, un enfant des Marolles, s'est montré tout aussi discret, encore que d'une tout autre façon. Il a « *fait le fou* » d'une façon remarquable, tellement

remarquable qu'à la fin l'impression existait que peut-être il avait été frappé subitement d'aliénation mentale ...

Entre lui et le président, la joyeuse conversation que voici s'est engagée :

- *C'est bien vous qui portiez les paquets de journaux prohibés chez M^{me} Daury?*
- *Je n'en sais rien.*
- *Comment, vous n'en savez rien !*
- *Non ; je lui portais des paquets ; ça, c'est vrai, mais ces paquets étaient fermés et je n'ai jamais eu la curiosité de les ouvrir pour voir ce qu'il y avait dedans.*
- *Qui vous remettait ces paquets ?*
- *Un monsieur qui m'est inconnu.*
- *Pourquoi vous chargiez-vous de cette besogne?*
- *Parce que je porte un nom allemand et que je voulais donner des preuves de mon patriotisme belge.*
- *Donc., vous saviez ce que vous transportiez ?*
- *Non.*
- *Avez-vous déjà été condamné ?*
- *Au moins dix fois.*

On rit. Chacun sait, en effet, parmi les assistants, que cette assertion est inexacte. Mais le Président, imperturbable, continue :

- *Pourquoi avez-vous été condamné ?*
- *Je ne le sais plus ; demandez à ma femme, c'est elle qui tient ma comptabilité.*

Sur cette belle déclaration, le prévenu ôte son col, puis son veston. On l'arrête :

- *Que faites-vous donc ?*
- *Vous le voyez : je me déshabille.*
- *Hé ! Vous ne pouvez faire cela ici ; vous voyez bien qu'il y a des dames !*
- *Tiens, c'est vrai.*

Et notre homme lance sa casquette à la tête du président ...

On rit à nouveau et, au lieu d'appeler la garde pour empoigner l'insolent, on fait venir un aliéniste qui, en termes savants, conclut à l'irresponsabilité du prévenu ; celui-ci n'est condamné qu'à un an de détention qu'il passera ... dans un asile d'aliénés.

Wys paraît satisfait et s'exclame :

- *All right ! 't is eerste klas ! (1)*

Les dépositions des autres inculpés, des femmes pour la plupart, ont été courtes et bonnes.

A toutes une question identique a été posée :

Pourquoi achetiez-vous ces journaux prohibés ?

Pour les répandre autour de moi - a dit l'une.

Pour relever le courage des Belges - a dit une autre.

Pour soutenir une entreprise de patriotisme – a allégué une troisième,

Pour faire contrepoids à la presse censurée - a répondu fort logiquement une quatrième.

Les peines prononcées ont toutes, comparativement, été plus élevées que celles

édictées précédemment dans des cas analogues. C'est ainsi que M^{me} Poelaert, a été condamnée à 2 mois de prison parce que, arrêtée et fouillée dans le magasin de M^{me} Daury, on avait trouvé sur elle un numéro de la **Libre Belgique** et un de la **Revue de la Presse** ; M^{elle} Hamoir, à 6 mois de prison ; M^{elle} Baltens, à 9 mois ; M. Ch. De Smet, avocat, à 2.000 marks, uniquement parce qu'au cours d'une perquisition pratiquée chez lui on avait trouvé 2 exemplaires de la **Libre Belgique**.

1.000 marks par numéro, binamé bon Dieu ! Si on appliquait ce tarif-là à chaque numéro de prohibé qu'une nouvelle perquisition ferait découvrir chez moi, je serais joli !

* * *

Un autre procès, plus grave celui-ci, date d'une quinzaine de jours. Il a été jugé au Sénat et groupait une bonne vingtaine de prévenus.

Il s'agissait d'une affaire de recrutement et de passage de la frontière. Cette entreprise avait été montée par un nommé Moureau (**Note** : Arnold), un soldat invalide qui, après ses horribles souffrances physiques, trouvant qu'il n'avait pas encore assez fait pour son pays, travaillait à lui fournir, dans la personne de ses concitoyens, un renfort que ses infirmités le rendaient inhabile à lui apporter encore personnellement. Il s'était adjoint l'aide de plusieurs collaborateurs : MM. Bloume, employé à la ville de Bruxelles, qui fournissait de faux passeports aux jeunes gens désireux de passer la

frontière ; Mahieu, fils de mon excellent confrère du **Soir**, qui revêtait ces passeports de faux cachets ; Landez (**Note** : Fritz) qui, après avoir pris une part active à toute l'organisation, devait au premier jour partir lui aussi pour le front ; Madeleine Landez, soeur du précédent, élève normalienne à l'école de la rue Berkendael, âgée de 18 ans ...

Tous étaient jeunes, ardents, actifs et ... trop peu prudents pour jouer avec quelques chances de succès un jeu aussi dangereux. Ils se réunissaient pour dresser leurs listes de recrues et arrêter les départs, dans un cabaret de la rue Gérard. La police allemande l'apprit, établit une surveillance et, certain jour, arrêta un groupe de jeunes gens au moment où ils quittaient Liège, venant de Bruxelles, pour se rendre dans le Limbourg hollandais. Lorsque le conseil de guerre se réunit, les Allemands connaissaient l'affaire dans ses moindres détails ...

Moureau a été condamné à 10 ans de prison ; Bloume, à 6 ans; M^{elle} Landez et Mahieu, à 5 ans ; Landez, à 4 ans.

Mademoiselle Madeleine, je ne vous connais que par ma fille, normalienne comme vous, à l'école de la rue Berkendael ; puis-je, à ce titre, vous transmettre l'hommage de mon admiration pour votre jeune courage ?

(pages 306-311)

<http://uurl.kbr.be/1008367?bt=europeanaapi>

(1) Quinze jours plus tard, Wys, extrait de sa cellule pour comparaître à titre de témoin dans je ne sais plus quelle affaire, trouvait moyen de s'échapper du Palais de justice et de gagner la hollande.

Notes de Bernard GOORDEN.

Pour « *La Libre Belgique* », voyez également Charles **TYTGAT**, dans son *Journal d'un journaliste. Bruxelles sous la botte allemande*, aux dates suivantes :

21 novembre 1916 :

<http://www.idesetautres.be/upload/19161121%20TYTGAT%20Bruxelles%20sous%20la%20botte%20allemande.pdf>

16 février 1917 :

<http://www.idesetautres.be/upload/19170216%20TYTGAT%20Charles%20BRUXELLES%20SOUS%20LA%20BOTTE%20ALLEMANDE%20Journal%20journaliste.pdf>

Voyez **50 mois d'occupation allemande** aux dates suivantes :

20 juin 1916 :

<http://www.idesetautres.be/upload/19160620%2050%20MOIS%20OCCUPATION%20ALLEMANDE.pdf>

18 février 1917 :

<http://www.idesetautres.be/upload/19170218%2050%20MOIS%20OCCUPATION%20ALLEMANDE.pdf>

30 mai 1917 :

<http://www.idesetautres.be/upload/19170530%2050%20MOIS%20OCCUPATION%20ALLEMANDE.pdf>

Pour complément d'informations concernant les procès de la **Libre Belgique**, lisez notamment: Sadi **KIRSCHEN** ; **Devant les conseils de guerre allemands** (Bruxelles, Rossel et Fils ; 1919, XV-508 pages ; 16 planches hors texte), pages 339-384 :

http://www.bel-memorial.org/books/devant_les_conseils_de_guerre_allemands.pdf

Un tribunal de guerre allemand au Sénat

http://www.senaat.be/www/?Mlval=/index_senate&MENUID=20200&LANG=fr

Lisez aussi Brand **WHITLOCK**, « **La Libre Belgique** » (chapitre XVI de 1915) in **La Belgique sous l'occupation allemande : mémoires du ministre d'Amérique à Bruxelles** ; Paris ; Berger-Levrault ; 1922, pages 232-234 :

<http://www.idesetautres.be/upload/BRAND%20WHITLOCK%201915%20BELGIQUE%20OCCUPATION%20ALLEMANDE%20CHAPITRE%2016.pdf>

Lisez enfin l'article de synthèse de Roberto J. **Payró** ; « *Les Allemands en Belgique. La presse durant l'Occupation* » :

<http://www.idesetautres.be/upload/PAYRO%20PRENSA%20DURANTE%20OCCUPACION%20FR%20019190613.pdf>

Pour l'**affaire de recrutement et de passage de la frontière**, voyez **50 mois d'occupation allemande** à la date du 16 mai 1917 :

<http://www.idesetautres.be/upload/19170516%2050%20MOIS%20OCCUPATION%20ALLEMANDE.pdf>